



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DU PPRE¹

AIDE A LA REDACTION

Pour quels élèves ?

Tout élève qui risque de ne pas maîtriser les éléments du socle de connaissances et de compétences.
Tout élève qui relève d'un maintien de classe.

Tout élève qui rencontre des difficultés persistantes l'empêchant de construire ou de stabiliser les acquis indispensables pour pouvoir progresser, et ce malgré la différenciation pédagogique permanente.

Qui rédige le PPRE ?

La rédaction du PPRE se fait par le ou les enseignants.es de la classe. Le directeur ou la directrice est le garant de la rédaction. Le RASED et/ou l'équipe de cycle peut être associé(e) à cette rédaction.

Durée

La durée notée doit être indicative et ne pas dépasser une période.

Si à l'issue de cette période, l'objectif est atteint ou sur le point de l'être, alors le PPRE pourra être arrêté ou les aménagements seront à conserver.

En revanche, si à l'issue de la période donnée, l'objectif n'est pas atteint, alors une nouvelle analyse des besoins de l'élève est à effectuer avec un réajustement de l'objectif et/ou de la compétence visés (solliciter si nécessaire le RASED ou les CPC). Dans ce cas, rédiger un nouveau PPRE.

1- Objectifs du PPRE

Pour être efficace, le PPRE ne doit pas multiplier les compétences et les objectifs, mais cibler ceux qui sont prioritaires.

Afin de déterminer un objectif, on peut utiliser les critères de la méthode SMART :



¹ D'après un document de l'inspection de Lyon 5eme 1er

2- Mise en œuvre du programme

L'identification des besoins est essentielle. Pour y parvenir, il est intéressant de suivre cette chronologie :



C'est au regard d'un besoin identifié qu'on mettra en place une/des adaptations pour aider l'élève.

Dans le cas où les aménagements ont été formalisés sous la forme d'un protocole (par exemple, protocole de gestion de crise), penser à le joindre au PPRE format papier.

L'implication de l'élève est indispensable à la réussite du programme. Celle des parents y contribue.

3- Evaluation du dispositif

Il est important de déterminer les indicateurs de progrès au début du PPRE, de préférence avec l'élève. A défaut, ils doivent lui être communiqués.

Exemples d'indicateurs de progrès :

<i>Temps de concentration sur une même tâche.</i>
<i>Place et importance de l'étayage par le professeur.</i>
<i>Rythme de travail.</i>
<i>Engagement personnel dans le travail.</i>
<i>Vitesse d'identification de mots inconnus.</i>
<i>Qualité des traces écrites.</i>

Les dates pour faire le point sont aussi à anticiper, ce n'est qu'à cette condition que le PPRE pourra jouer son rôle.